

VOTRE LOGO

ENTRÉE INTERDITE à toutes personnes non autorisées

(Art. 186 Code Pénal)



Interdiction de
modifier les
dispositifs de
sécurité sans
autorisation



CASQUE: pour tous les intervenants



Port des autres équipements de protection selon travaux en cours

AMBULANCE

144

POMPIERS

118

POLICE

117



DELBAGIO

Sarl